

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

4.3 Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2025

5. **Règlements**

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre

6.2 Réserve financière – Gestion des boues municipales

6.3 Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

6.4 Acceptation et autorisation de signature d'un acte notarié de vente d'une parcelle du lot 5 601 750 – Projet rue Marziali

7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'octobre

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 28 octobre 2024

7.3 Dérogation mineure – 52, rue du Pont – Implantation d'une pergola en cour avant

7.4 PIIA – 23, rue Académie – Remplacement de fenêtres

7.5 Demande de modification du règlement de zonage visant le lot 6 159 923

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de contribution financière – Spectacle de Noël-bénéfice - Fabrique Saint- Damien
- 8.2 Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2024
- 8.3 Autorisation de contribution financière –Le RePaire Espace-collectif
- 8.4 Autorisation de participation d'employés du service des incendies de la Ville de Bedford à la 2ième édition du tournoi intermunicipal de l'Association des pompiers de Cowansville
- 8.5 Autorisation de souscrire à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport
- 8.6 Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été 2025 – Loisirs
- 8.7 Autorisation de contribution financière – CHSLD Bedford
- 8.8 Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial M15 2024
- 8.9 Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 9.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 à 2027 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 9.3 Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235
- 9.4 Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2024-2025
- 9.5 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 9.6 Autorisation de paiement à GROUPE COLAS QUÉBEC INC. pour le pavage sur la rue Marziali
- 9.7 Adjudication d'un contrat pour la main-d'œuvre et la fourniture d'un cabinet assemblé à l'usine de filtration
- 9.8 Annulation et remplacement de la résolution numéro 24-09-285 - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Agrandissement de la plateforme de compostage
- 9.9 Acceptation et autorisation de signature de la modification 2024-1 à l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la municipalité (Bedford)
- 9.10 Installation d'équipement de la GRC sur le toit de l'usine de filtration
- 9.11 Autorisation de paiement du décompte No.8 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Autorisation de paiement – J.A. Beaudoin Construction Limitée – Borne sèche
- 10.2 Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2024

11. Ressources humaines

- 11.1 Création et embauche au poste cadre de conseiller aux communications

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 septembre 2024
- 12.2 Procès-verbal du 28 mars 2024 et convocation à l'AGA prévue le 19 novembre 2024 du Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région
- 12.3 Demande de collaboration – Recrutement bénévoles CIUSSS de l'Estrie
- 12.4 Communiqué de presse – Modification des services d'écocentre dans Brome- Missisquoi

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024 et plus particulièrement de la résolution numéro 24-11-350 concernant l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 à 2027 – Zone Éco (RIGMRBM).

NATURE DE LA CORRECTION : À la lecture de la résolution numéro 24-11-350, il ressort qu'une erreur est survenue quant au montant des immobilisations pour l'année 2025.

En effet, le montant du plan triennal des immobilisation indiqué diffère de celui de la Zone-Éco (RIGMRBM) soumis en pièce jointe au soutien de la résolution.

MODIFICATION : Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la soussignée, Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Bedford modifie par le présent procès-verbal de correction le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024 et plus particulièrement la résolution numéro 24-11-350 de la façon suivante :

Le montant de 6 357 700 \$ est remplacé par le montant de 6 577 700 \$ de façon à ce qu'on y lise ce qui suit : « Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 6 577 700 \$ en 2025, de 2 945 000 \$ en 2026 et de 3 065 000 \$ en 2027 ».

Cette modification vise une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil municipal.

La résolution numéro 24-11-350 n'est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Bedford, ce 26 novembre 2024.

Me Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière
Ville de Bedford



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi le 5 novembre 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier.

24-11-324

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-11-325

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

13.1 Dénonciation au ministère des Transports en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-11-326

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE

24-11-327

Nomination maire suppléant

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil désigne à compter du 6 novembre 2024 le conseiller Daniel Audette à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 4 mars 2025.

Que ce conseil désigne également à compter du 6 novembre 2024 le conseiller Daniel Audette comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 4 mars 2025.

ADOPTÉE

24-11-328

Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2025

Considérant l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2025, lesquelles devront être tenues, à moins d'avis contraire, au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les :

Mardi 14 janvier 2025

Mardi 4 février 2025

Mardi 4 mars 2025

Mardi 1^{er} avril 2025

Mardi 6 mai 2025

Mardi 3 juin 2025

Mardi 8 juillet 2025

Mardi 5 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Mardi 7 octobre 2025

Mardi 18 novembre 2025

Mardi 2 décembre 2025

ADOPTÉE

24-11-329

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699- 11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 699- 24- 31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4 ».

24-11-330

Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-11-329, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Daniel Audette, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

24-11-331

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative ».

24-11-332

Adoption du premier projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-11-331, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Mona Beaulac, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

24-11-333

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2024

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 octobre 2024, au montant de 529 595,81 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 novembre 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-334

Réserve financière – Gestion des boues municipales

Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000 \$;

Considérant qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière doit être réalisée;

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

24-11-334
(suite)

Que ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière – Gestion des boues créées par le règlement 732-19 pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-335

Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 27 septembre 2024, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville passant de 31 498 \$ à 32 818 \$;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 27 septembre 2024 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 32 818 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 1 320 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-336

Acceptation et autorisation de signature d'un acte notarié de vente d'une parcelle du lot 5 601 750 – Projet rue Marziali

Considérant l'offre d'achat reçue pour une parcelle du lot 5 601 750 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Bedford;

Considérant qu'il s'agit d'une superficie d'environ 4 900 pieds carrés;

Considérant que la notaire désignée pour préparer les documents est M^e Line Barry;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre d'achat reçue pour la vente d'une parcelle du lot 5 601 750 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Bedford.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant en cas d'absence, et le directeur-général, ou la directrice générale adjointe en cas d'absence, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tous les documents pouvant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

- N.M. **Dépôt du registre des permis du mois d'octobre 2024**
- N.M **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 28 octobre 2024**
- 24-11-337 **Dérogation mineure – 52, rue du Pont – Implantation d'une pergola en cour avant**
- Considérant la demande soumise afin d'approuver l'implantation d'une pergola en cour avant vers la rue du Pont afin d'abriter des équipements déjà en place d'une garderie;
- Considérant l'article 144 du règlement de zonage 699-11 exige que les bâtiments accessoires soient localisés en cour latérale ou arrière.
- Proposé la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.
- ADOPTÉE
- 24-11-338 **PIIA – 23, rue Académie – Remplacement de fenêtres**
- Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement de fenêtres à guillotine de bois par des fenêtres à guillotine en aluminium ou PVC;
- Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;
- Considérant les fenêtres existantes présente des carreaux, et que la demande vise à choisir de fenêtres qui présenteront les mêmes carreaux;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.
- ADOPTÉE
- 24-11-339 **Demande de modification du règlement de zonage visant le lot 6 159 923**
- Considérant la demande de modification du règlement de zonage visant à agrandir la zone RA-5 à l'entièreté du lot 6 159 923;
- Considérant que le secteur n'est pas desservi par le réseau d'égout;
- Considérant que la demande n'est pas accompagnée d'un projet concret;
- Considérant que le Comité juge que le secteur devrait faire l'objet d'une planification qui prévoirait le prolongement du réseau d'égout;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil ne donne pas suite à cette demande, tel que recommandé par le CCU.
- ADOPTÉE

24-11-340

Autorisation de contribution financière – Spectacle de Noël-bénéfice - Fabrique Saint- Damien

Considérant que dimanche le 8 décembre 2024 aura lieu un spectacle de Noël-bénéfice à l'église Saint - Damien de Bedford afin d'amasser des fonds qui serviront notamment à financer l'entretien de l'église et du presbytère;

Considérant que La Fabrique Saint- Damien est de plus en plus confrontée à des défis financiers alors que les dépenses opérationnelles ne cessent d'augmenter et que les revenus diminuent;

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la Ville de Bedford;

Considérant que la contribution demandée peut se faire sous forme de don monétaire ou par l'achat de billets d'entrée pour le spectacle;

Considérant que le prix d'un billet est détaillé à 25 \$;

Considérant que la Fabrique Saint-Damien sollicite la Ville de Bedford pour l'achat d'une dizaine de Billets;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil municipal autorise la Ville de Bedford à contribuer à la levée de fond organisée par la Fabrique Saint-Damien par le biais d'un spectacle de Noël-bénéfice en faisant l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun pour un total de 250 \$, afin de leur permettre de couvrir une partie de leurs dépenses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-341

Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2024

Considérant que l'année dernière, la Guignolée et la générosité des gens de notre communauté leur a permis d'offrir 950 dépannages alimentaires dans notre région;

Considérant que la flambée des coûts des produits a accru la demande d'aide alimentaire au CABBE;

Considérant que le CABBE désire pouvoir continuer d'aider les gens de notre communauté;

Considérant la situation économique des derniers temps;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde une contribution financière au comité Guignolée 2024, du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ, d'un montant 1 000 \$ exceptionnellement étant donné le contexte économique.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-342

Autorisation de contribution financière –Le RePaire Espace-collectif

Considérant que Le RePaire Espace collectif sollicite la ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que Le RePaire Espace-collectif est reconnu par la Ville de Bedford comme étant un organisme communautaire;

Considérant que l'organisme contribue à l'amélioration des conditions de socialisation et d'éducation des familles offrant l'école à la maison à leurs enfants ainsi qu'une vocation communautaire aux ateliers présentés à leurs participants;

Considérant que quinze (15) enfants utilisent les services offerts par l'organisme;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise une contribution financière à Le RePaire Espace-collectif au montant de 500 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-343

Autorisation de participation d'employés du service des incendies de la Ville de Bedford à la 2^{ième} édition du tournoi intermunicipal de l'Association des pompiers de Cowansville

Considérant que le 2 novembre 2024 se déroulera la 2^{ième} édition du tournoi intermunicipal de hockey sur glace de l'Association des pompiers de Cowansville, au Pavillon des sports de Cowansville;

Considérant que la Ville de Bedford jumelée à la Ville de Farnham désirait être présente audit tournoi par une équipe composée d'employés du service des incendies afin d'y défendre son titre;

Considérant que des frais de 500 \$ sont exigibles pour l'inscription de chaque équipe participante;

Considérant que la Ville de Farnham s'engage à défrayer la moitié du coût d'inscription qui représente un montant de 250 \$;

Considérant que les employés reconnaissent que cette activité ne s'inscrit pas dans le cadre de leur travail et est considérée comme une activité personnelle;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'autoriser la participation des employés du service des incendies à la 2^{ième} édition du tournoi intermunicipal de hockey sur glace de l'Association des pompiers de Cowansville, qui se tenait le 2 novembre 2024, au Pavillon des sports de Cowansville.

De défrayer le coût d'inscription au montant de 250 \$, pour la participation des employés du service des incendies de Ville de Bedford audit tournoi.

D'informer les employés que cette activité n'est pas dans le cadre de leur travail, que leur participation est volontaire et sur une base personnelle et que la Ville de Bedford ne pourra être tenue responsable de blessures et/ou dommages liés à cette activité.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-344

Autorisation de souscrire à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport

Considérant que la Ville de Bedford reconnaît l'importance d'un environnement de loisir et de sport sûr et accueillant pour tous;

Considérant que la Ville de Bedford souscrit à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport et s'engage :

- à mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport;
- à promouvoir l'éthique auprès de son organisation et de ses membres.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil souhaite que la Ville de Bedford souscrive à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.

De transmettre la présente résolution au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE

24-11-345

Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été 2025 - Loisirs

Considérant que le service des Loisirs de la Ville de Bedford souhaite déposer une demande de subvention auprès du Programme Emploi Été Canada;

Considérant que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a proposé de déposer une demande en notre nom;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil désigne la représentant de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à être la personne-ressource représentant la Ville de Bedford pour la préparation, la signature et la mise en oeuvre d'une demande de subvention présentée dans le cadre du Programme Emploi Été Canada 2025.

ADOPTÉE

24-11-346

Autorisation de contribution financière – CHSLD Bedford

Considérant que le CHSLD de Bedford sollicite la Ville pour une contribution sous forme d'articles, de chèques-cadeaux ou de dons monétaires pour les activités hebdomadaires des résidents;

Considérant ces activités représentent un moment de divertissement et de socialisation puis contribuent à renforcer leur sentiment de communauté;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une contribution financière au montant de 250 \$ au CHSLD de Bedford pour les activités hebdomadaires des résidents.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-347

Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial M15 2024

Considérant que le tournoi de hockey provincial M15 se tiendra du 20 novembre au 1^{er} décembre;

Considérant que plus d'une trentaine d'équipes d'à travers le Québec sont attendues;

Considérant que l'organisation désire s'assurer de la sécurité et d'un bon déroulement du tournoi;

Considérant qu'une demande de contribution financière de 2 800 \$ a été déposée afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi;

Considérant que ce montant leur permettra également de se munir de tous les produits de premiers soins nécessaires ainsi que d'un système de communication et de couvrir les frais d'assurances;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil municipal autorise une contribution financière à des fins de commandite d'un montant de 2 800 \$ afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-348

Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford

Considérant que le directeur du Tournoi Provincial Junior Allan Arless de Bedford a transmis au conseil une demande de contribution financière pour son tournoi qui se tiendra du 2 au 5 janvier 2025 à Bedford;

Considérant que sa demande est d'obtenir 56 heures de glace gratuitement pour ce tournoi;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 2 800 \$ équivalent à 40 heures de glace au Tournoi Provincial Junior Allan Arless.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-349

Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Zone-Éco (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 260 066 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 119 800 \$, des affectations totalisant 635 000 \$, et le financement des investissements prévus de 6 557 700 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 505 266 \$, par une subvention à recevoir, d'un montant de 661 500 \$, et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 3 410 934 \$;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 8 octobre 2024, le budget 2025 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

24-11-350

Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 à 2027 – Zone-Éco (RIGMRBM)

Considérant le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 déposé par Zone-Éco;

Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 6 577 700 \$ en 2025, de 2 945 000 \$ en 2026 et de 3 065 000 \$ en 2027;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 8 octobre 2024, le plan triennal d'immobilisation pour les années 2025 à 2027 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

24-11-351

Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglçage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire ;

Considérant que le contrat d'entretien hivernal comprend le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées;

Considérant que des deux (2) entreprises ont été invités à déposer une offre de service pour les travaux et que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant la soumission la plus basse est celle de E.B.I. Excavation Bedford inc. au montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

24-11-351
(suite)

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien hivernal des routes 202 et 235 à E.B.I Excavation Bedford inc., pour un montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'hiver 2024-2025 soit du 21 octobre 2024 au 21 avril 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-352

Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2024-2025

Considérant que la Ville doit assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire, soit :

- le stationnement de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas;
- le stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins (face au restaurant Barry);
- le stationnement des marchands;
- le stationnement de la Place de l'Estrie;
- le Centre communautaire Georges-Perron;
- l'aréna.

Considérant que la ville a approchée deux compagnies de la région ayant la capacité de déneiger tous les endroits demandés;

Considérant que des ententes ont été conclues de gré à gré auprès d'entreprises pour le déneigement des stationnements et du transport de la neige;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 180 \$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie JA Beaudoin Construction ltée, pour les stationnements des marchands et du centre communautaire.

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 150 \$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie Déneigement Bourdeau, pour les autres stationnements, avec une clause mentionnant qu'il y aura une surcharge de carburant pour chaque tranche de 0,10 sous du litre d'augmentation au-delà du prix de 2,75 \$ le litre et aura un ajout mensuel de 2% sur le taux horaire pour le déneigement mécanique.

Que ce conseil accepte l'offre de service de la compagnie Déneigement Bourdeau à un taux unitaire de 100 \$ par visite, par passerelle, plus les taxes applicables, pour le déneigement manuel des passerelles et de garantir un minimum de dix (10) visites par passerelle.

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Transport Marc Chevalier, J.A. Beaudoin, Frédéric Robert, Brian Bourdeau et Les Entreprises Denexco inc., et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2024-2025 au tarif horaire recommandé par l'association de camionnage du Québec.

Que les sommes applicables pour l'exercice financier 2025 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-353

Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Proposée par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyée par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve les dépenses d'un montant de 41 940,00 \$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

24-11-354

Autorisation de paiement à GROUPE COLAS QUÉBEC INC. pour le pavage sur la rue Marziali

Considérant que tous les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement à « Groupe Colas Québec inc. », pour un montant de 41 940,00 \$ (plus les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-355

Adjudication d'un contrat pour la main-d'œuvre et la fourniture d'un cabinet assemblé à l'usine de filtration

Considérant le remplacement des pompes de distribution à l'usine de filtration et l'utilisation d'automates programmables pour moduler le fonctionnement de ces nouvelles pompes de distribution;

Considérant la communication nécessaire entre l'ordinateur central de l'usine de filtration et les automates programmables;

Considérant que l'entretien et la programmation de l'ordinateur central de l'usine de filtration est fait actuellement par Schneider Electric Systems Canada Inc.;

Considérant que Schneider Electric Systems Canada Inc. a déposé la soumission No. 2000RJM11330 Rév.00 pour couvrir une banque de temps de service de 211 heures pour un montant de 47 472,00 \$ (plus les taxes applicables);

Considérant que Schneider Electric Systems Canada Inc. a validé le fait qu'il n'y a pas de place disponible dans le cabinet existant pour brancher les automates programmables des nouvelles pompes de distribution et qu'il faut donc ajouter un nouveau cabinet assemblé, tel que décrit dans la soumission No. 2000RJM11357 rév.01 au montant de 11 979,83 \$ (plus les taxes applicables);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie un contrat à Schneider Electric Systems Canada Inc. au montant de 59 451,83 \$ (plus les taxes applicables) pour la fourniture de main-d'œuvre, telle que décrite dans leur soumission No. 2000RJM11326 Rev.00 (ref. P.O. BED058) ainsi que la fourniture d'un cabinet assemblé, tel que décrit dans leur soumission No. 2000RJM11357 Rev.01 (Ref. P.O. BD20241021).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-356

Annulation et remplacement de la résolution numéro 24-09-285 - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Agrandissement de la plateforme de compostage

Considérant que le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 et gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les industries, commerces et institutions, les multilogements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

Considérant que ledit projet de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi a soumis son projet au Programme de traitement des matières

24-11-356
(suite)

organiques par biométhanisation et compostage du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi en lien avec ledit projet;

Considérant la résolution numéro 24-09-285 adoptée en septembre 2024;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'annuler la résolution numéro 24-09-285 et de la remplacer par la présente résolution.

Que la Ville de Bedford s'engage à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multilogements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées.

Que la Ville de Bedford ne s'engage pas à desservir à court terme, mais s'engage à trouver des solutions à long terme, les nouveaux multilogements et le(s) secteur(s) où la desserte se fait actuellement par conteneurs semi-enterrés.

ADOPTÉE

24-11-357

Acceptation et autorisation de signature de la modification 2024-1 à l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la municipalité (Bedford)

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bedford ont conclu une entente intermunicipale visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la Ville;

Considérant que les deux (2) parties à cette entente souhaitent y ajouter des dispositions concernant la publicité sur les abribus et/ou modifier certaines dispositions de l'entente originale;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet de modification 2024-1 à ladite entente intermunicipale;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la modification 2024-1 à l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bedford relativement à l'installation et l'entretien des abribus sur le territoire de la Ville de Bedford.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant en cas d'absence, et le directeur-général, ou la directrice générale adjointe en cas d'absence, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford ladite modification à l'entente.

ADOPTÉE

24-11-358

Installation d'équipement de la GRC sur le toit de l'usine de filtration

Considérant que la GRC a demandé à la Ville de Bedford un permis d'occupation et d'installation d'équipements sur le toit de l'usine de filtration pour une période d'un an et que la Ville a accepté, et ce, en vertu de la résolution 21-02-43 selon les clauses du protocole d'entente;

Considérant que le protocole d'entente initial se terminait le 28 février 2022;

Considérant que ladite entente a été reconduite en vertu de la résolution 22-03-73 et se termine le 25 février 2025;

Considérant que la GRC désire renouveler l'entente pour d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1er mars 2025 et se terminant le 28 février 2030.

Considérant que la GRC désire renouveler l'entente en vigueur pour un terme additionnel d'une fois trois (3) ans aux mêmes conditions;

Considérant que toutes les parties du support qui est en contact avec le toit et le parapet sont protégées par une membrane de néoprène et que le poids total du support et des équipements de la GRC est de 325 lbs seulement;

Considérant que leur support a été conçu pour permettre l'installation sur le toit sans percer la structure et qu'aucun dommage n'a été constaté après ces années;

Considérant que la Ville de Bedford facturera annuellement 4 800 \$ (plus les taxes applicables), à la GRC pour cet usage selon les clauses du protocole d'entente qui sera signé par les parties;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise M. Richard Joyal, directeur général à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-11-359

Autorisation de paiement du décompte No.8 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 et pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-11-359 et pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-12-391 et pour un montant de 545 417,28 \$ incluant les taxes;

24-11-359
(suite)

Considérant le paiement du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 22 décembre 2023, et ce en vertu de la résolution 24-04-132 et pour un montant de 142 962,05 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.6 rév.01 pour les travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2024, et ce en vertu de la résolution 24-07-238 et pour un montant de 280 769,73 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No. 7 pour les travaux réalisés jusqu'au 18 juillet 2024, et ce en vertu de la résolution 24-08-264 et pour un montant de 239 070,60 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.8 pour les travaux réalisés jusqu'au 23 octobre 2024 et la réception provisoire des travaux libérant le premier 5% de retenue ainsi que la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 178 758,30 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.8 au montant de 178 758,30 \$ (incluant les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-360

Autorisation de paiement – J.A. Beaudoin Construction Limitée – Borne sèche

Considérant que l'installation d'une borne sèche sur le territoire de la Ville était souhaitable;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à J.A. Beaudoin Construction Limitée au montant de 25 577,40 \$ (incluant les taxes applicables) pour l'installation d'une borne sèche.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-361

Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2024

Considérant qu'Opération Nez rouge Granby-Cowansville débutera sa 41^{ème} campagne qui se tiendra du 29 novembre au 31 décembre 2024 sur tout le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que cette campagne vise à protéger la vie de nos concitoyens et à encourager des comportements responsables sur les routes par la sensibilisation sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou la fatigue;

Considérant que l'organisme sollicite l'appui financier de la Ville de Bedford pour la réalisation de l'Opération Nez rouge 2024 sous forme de commandite;

Considérant qu'un plan de commandite a été déposé pour les détails sur les avantages de chaque niveau de partenariat;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

24-11-361 (suite) Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite au montant de 350,00 \$ à ladite organisation.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-11-362 **Création et embauche au poste cadre de conseiller aux communications**

Considérant la création d'un nouveau poste cadre de conseiller aux communications au sein de l'organisation;

Considérant que le poste a été affiché sur différents réseaux d'offres d'emplois;

Considérant la liste des tâches énumérées dans l'offre d'emploi;

Considérant la réception de huit (8) candidatures et que deux (2) candidats ont été retenus pour une entrevue;

Considérant que le comité de sélection composé de Claude Dubois, maire, de Marie-Pier Tougas, conseillère municipale, de Richard Joyal, directeur général, et Catherine Nadeau, directrice générale adjointe, a retenu la candidature de madame Tanya Jacques;

Considérant que le projet de proposition d'embauche a été déposé au conseil;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Tanya Jacques à titre de conseillère aux communications, avec une entrée en fonction le 2 décembre 2024, et ce, selon les modalités prévues à la proposition d'embauche.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 septembre 2024**

N.M. **Dépôt procès-verbal du 28 mars 2024 et convocation à l'AGA prévue le 19 novembre 2024 du Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région**

N.M. **Dépôt d'une demande de collaboration – Recrutement bénévoles CIUSSS de l'Estrie**

N.M. **Dépôt d'un communiqué de presse – Modification des services d'écocentre dans Brome- Missisquoi**

24-11-363

Dénonciation au ministère des Transports en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux

Considérant qu'il a été porté à l'attention du conseil de la MRC Brome-Missisquoi qu'en raison de la réfection d'un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

Considérant que cette situation n'est pas acceptable, en ce qu'elle a un impact négatif sur l'environnement, sur le temps de transport et sur l'économie;

Considérant que certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d'automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

Considérant qu'il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d'utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d'assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi, à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'aux autres municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi pour appui.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Cinq (5) citoyens se prévalent de la période de questions comme suit :

- Est-ce possible d'avoir une copie du projet de règlement 699-24-31 et 706-24-11?
- Est-ce que la Ville pourrait planifier une journée de dons d'arbres?
- Est-ce que la Ville est prêt à innover et modifier la façon de faire des projets immobiliers?
- Pourquoi ne pas intervenir immédiatement pour protéger les boisées?
- Est-ce possible de demander au MTQ pour l'éclairage de la passerelle du pont sur la rue Rivière?

24-11-364

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h01.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Richard Joyal, directeur général et trésorier